LA FRANÇAISE DES JEUX

Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux accessible par internet dénommé « NUMERO FETICHE »
(Applicable à compter du 2 novembre 2026)

Article 1
Cadre juridique

Les prises de jeu « NUMERO FETICHE », pour lesquelles s'appliquent le règlement du jeu fait le 23 février 2023, dont la dernière modification a eu lieu le 22 octobre 2025, sont arrêtées en principe dans la journée du 2 novembre 2026. Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.
Par conséquent, le règlement précité du jeu est résilié à compter du lendemain de l'arrêt des prises de jeu.
Le présent règlement particulier est pris en complément des Conditions générales de l'offre des jeux en ligne de La Française des Jeux publiées sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 4 500 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 2 euros. Le joueur valide sa mise, débitée sur les disponibilités de son compte FDJ, en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

Article 3
Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	20 000 €	40 000 €
10 lots de	1 000 €	10 000 €
225 lots de	100 €	22 500 €
900 lots de	30 €	27 000 €
152 300 lots de	10 €	1 523 000 €
99 000 lots de	8 €	792 000 €
102 594 lots de	6 €	615 564 €
469 984 lots de	4 €	1 879 936 €
605 000 lots de	2 €	1 210 000 €
1 430 015 lots formant un total de		6 120 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur une même unité de jeu.

Article 4
Description du jeu

4.1. Le joueur sélectionne un numéro, dénommé « Numéro Fétiche », parmi les 10 numéros suivants figurant sur l'écran de jeu : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 13, à l'exclusion de tout autre numéro. Ce choix n'a aucune incidence sur le caractère gagnant ou perdant de la prise de jeu. Le joueur valide ensuite sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ 2 € ».

4.2. L'unité de jeu est composée de deux étapes de jeu dénommées « Jeu principal » et « Jeu Bonus ».

4.3. L'unité de jeu est composée de six zones de jeu représentées par six lignes horizontales. Chaque ligne est composée de trois pastilles où figure le Numéro Fétiche sélectionné par le joueur conformément au sous-article 4.1. Chaque ligne est associée à une case « GAIN ».

4.4. Les éléments inscrits sous la couche cliquable des trois numéros d'une ligne horizontale sont trois numéros, parmi les numéros suivants : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 13, à l'exclusion de tout autre numéro. Il y a au total 18 numéros à découvrir.

L'élément inscrit sous la couche cliquable de la case « GAIN » est un montant en euros, parmi les montants suivants : 2 €, 4 €, 6 €, 8 €, 10 €, 30 €, 100 €, 1 000 €, 20 000 €, à l'exclusion de tout autre montant. Il y a au total 6 montants en euros à découvrir.

4.5. Première étape de jeu dénommée « Jeu principal »

4.5.1 Le joueur clique sur les trois numéros d'une même ligne horizontale. S'il découvre, sous une même ligne horizontale, un numéro identique au Numéro Fétiche sélectionné, il remporte le montant en euros de la case « GAIN » associé à cette ligne.

4.5.2 Le « Jeu principal » est perdant dans tous les autres cas.

4.6 Seconde étape de jeu dénommée « Jeu Bonus »

4.6.1 Si le joueur découvre, sous une même ligne horizontale, deux ou trois fois un numéro identique au Numéro Fétiche sélectionné, il remporte respectivement deux fois ou trois fois le montant en euros de la case « GAIN » associée à cette ligne.

4.6.2 Le « Jeu Bonus » est perdant dans tous les autres cas.

4.7. Si le joueur remporte un gain à l'étape « Jeu principal » associé à une ligne horizontale conformément au sous-article 4.5.1, il ne peut pas remporter de gain à l'étape « Jeu Bonus » pour cette même ligne horizontale.

4.8. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.9. L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 29 juillet 2026

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

LA FRANÇAISE DES JEUX

C. BRETON

RESTREINT